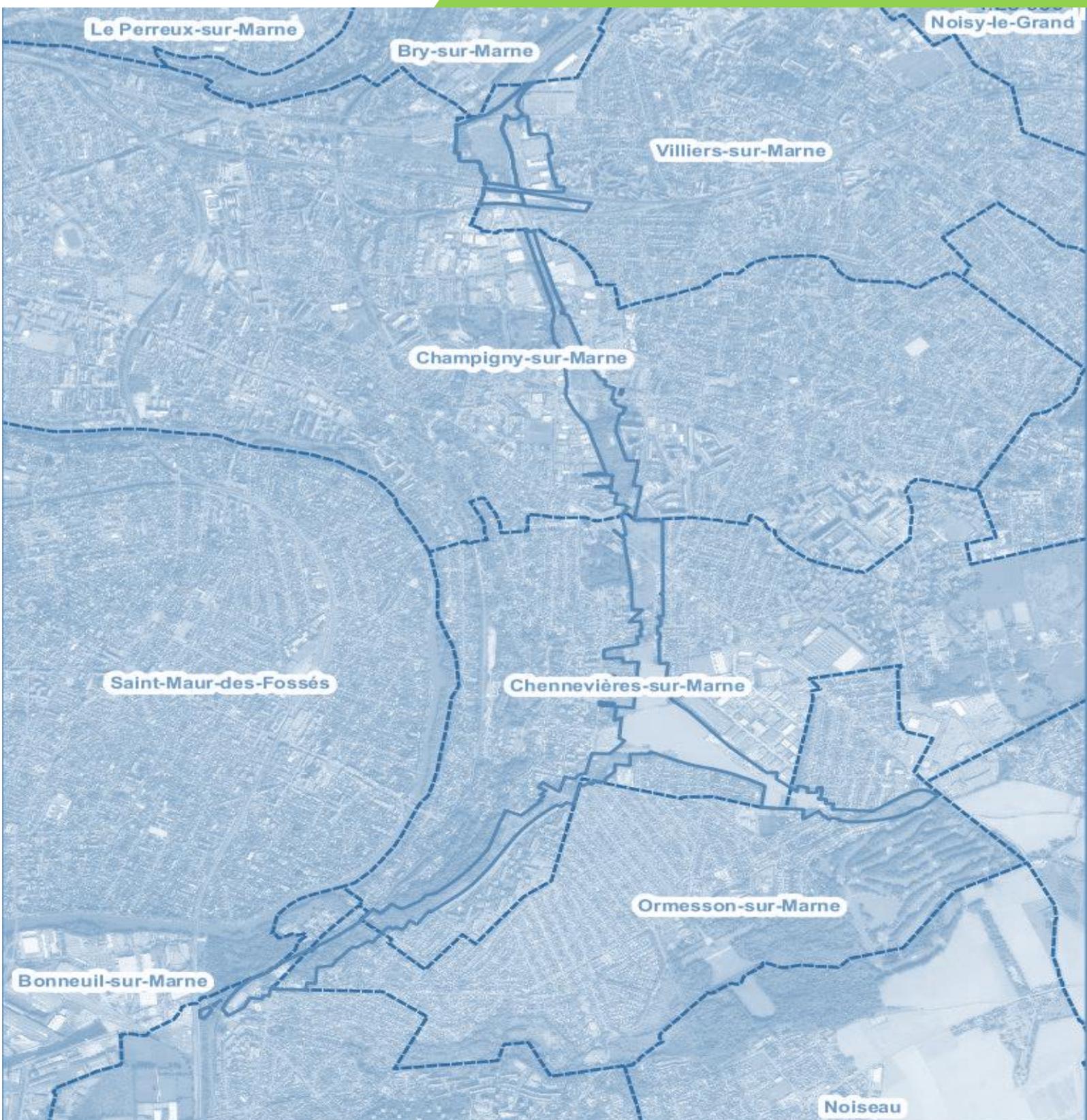


# DOSSIER DE PRESSE

## SIGNATURE DU CIN VDD

03 mai 2018



### Contacts presse :

- Mehdi TRABELSI – 01 49 56 60 67
- [pref-communication@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@val-de-marne.gouv.fr)



## I/ L'élaboration du CIN sur les emprises de l'ancienne Voie de Desserte Orientale (VDO)

Ce CIN a pour objectif l'émergence d'un territoire innovant et durable, répondant aux enjeux de mobilités, de développement économique, d'attractivité résidentielle et de préservation du patrimoine écologique sur les emprises de l'ancienne Voie de Desserte Orientale (VDO), entre les gares de Villiers-sur-Marne et Sucy-en-Brie.

Ce CIN est une démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs concernés du territoire. Il permet de coordonner la vision d'ensemble du développement de la VDO dans laquelle pourront s'inscrire les opérations d'aménagement des partenaires, à travers un projet urbain associant amélioration de la desserte, développement économique, mixité sociale et qualité environnementale.

Il s'inscrit dans un grand périmètre de plus de 100ha couvrant, du Nord au Sud, les communes de Villiers, Champigny, Chennevières, Ormesson et Sucy-en-Brie. **Une partie importante de ce foncier avait été acquis par l'État pour d'anciens projets routiers. Ce foncier a été transféré à l'EPAMARNE afin de pouvoir y réaliser, en concertation avec l'ensemble des partenaires, des opérations d'aménagement.**



### Les signataires

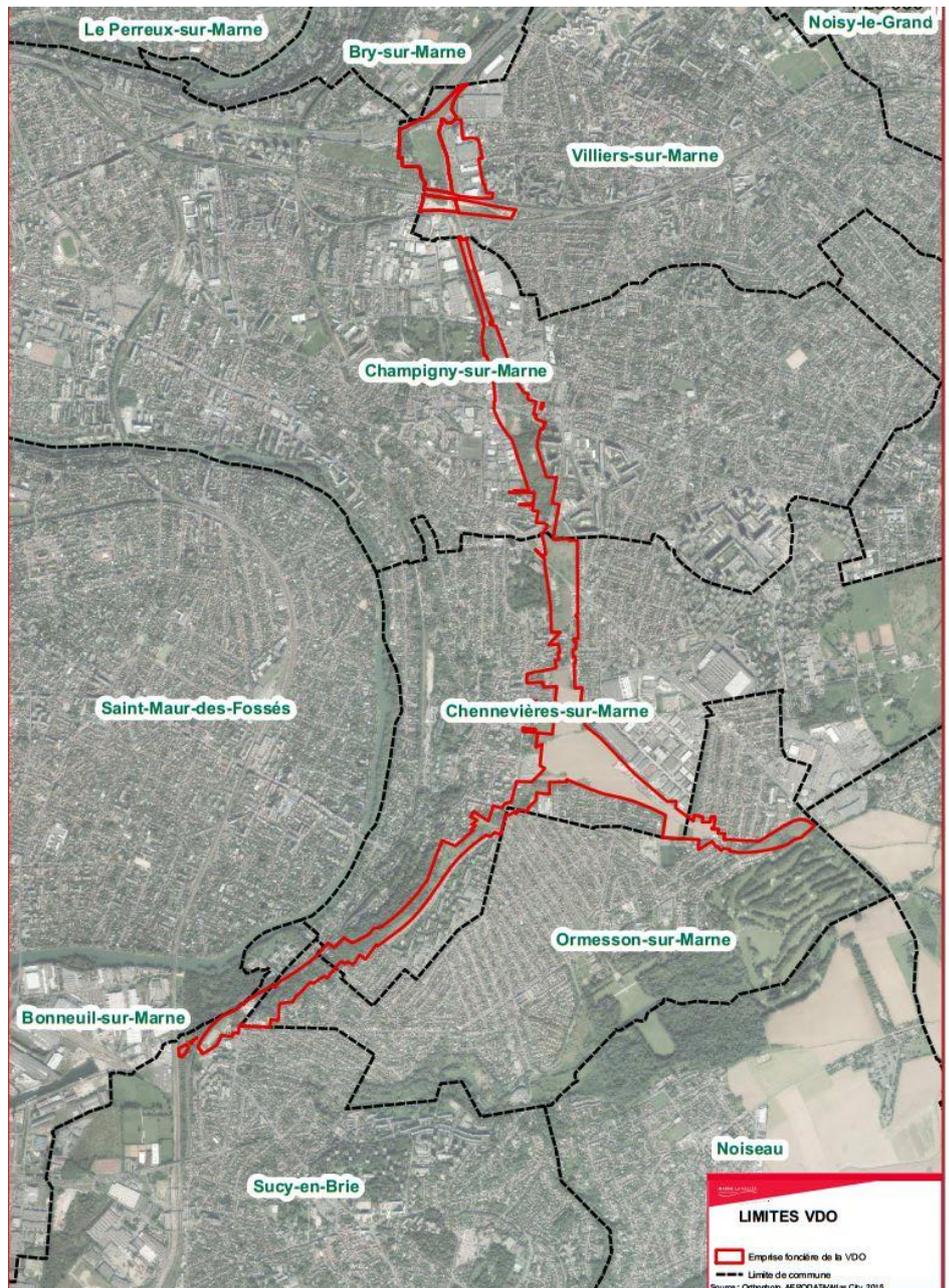
- État
- Conseil Départemental du Val-de-Marne
- Métropole du Grand Paris
- Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois
- Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir
- EPAMARNE

#### Les communes de :

- Villiers
- Champigny
- Chennevières
- Ormesson
- Sucy-en-Brie

### Les partenaires

- Société du Grand Paris
- SNCF
- Île-de-France Mobilités
- CCI du Val-de-Marne
- EPFIF
- Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne
- SADEV
- Syndicat Marne Vive





Dans ce cadre, les membres du CIN se sont engagés à :

- partager une vision commune des enjeux du territoire ;
- mettre en œuvre des projets qui répondent à ces enjeux ;
- mettre en place d'une gouvernance partagée ;
- définir une feuille de route opérationnelle.

## II) Enjeux du CIN

Ce CIN a pour objectif d'accompagner les secteurs de mutation à court, moyen et long terme. Il coordonnera un projet urbain qui répondra de manière indissociable aux enjeux de mobilités, de développement économique, d'attractivité résidentielle, de préservation et de valorisation du patrimoine écologique.

Les emprises de la VDO constituent l'ossature de projets majeurs pour le territoire et sont une véritable opportunité pour accueillir des logements, des entreprises et des activités économiques au sein du périmètre métropolitain. Elles sont aussi l'occasion d'assurer la continuité avec les espaces déjà urbanisés de part et d'autre des emprises et de permettre de réaliser une opération globale et cohérente, bien insérée dans les tissus urbains existants.

### Des projets sont d'ores et déjà engagés :



la ligne 15 Sud du Grand Paris Express desservira le territoire à l'horizon 2024. Le site de maintenance et de remisage (SMR), qui accueille également le poste de commandement centralisé, implanté au sein du territoire, constitue une polarité industrielle forte.

Le futur pôle d'échanges de la gare Bry-Villiers-Champigny constituera un nouveau pôle d'échanges interconnectant la ligne 15 du Grand Paris Express et les lignes du RER E et du Transilien P. Ce pôle d'échanges fait actuellement l'objet d'une étude relative à son intermodalité.



Le transport collectif en site propre ALTIVAL constituera un axe majeur de rabattement sur ce pôle pour l'ensemble des territoires de la VDO.

Des secteurs d'opérations ont déjà été engagés tels que la ZAC Marne Europe, à Villiers, et un projet de ZAC sur le secteur dit des Cantoux à Ormesson-sur-Marne (programme d'environ 400 logements, dont 50 % de logements sociaux).



### III) Ateliers thématiques

Des ateliers de travail ont d'ores et déjà été mis en œuvre pour partager avec tous les partenaires du CIN la connaissance des études et diagnostics réalisés, de mettre en évidence les enjeux à prendre en compte et de proposer des actions pouvant servir de socle à la démarche opérationnelle sur les emprises de la VDO. Les thématiques retenues ont décliné les six grands domaines d'enjeux du CIN : mobilités, développement économique, formes urbaines et densité, énergie, paysage et environnement, foncier.

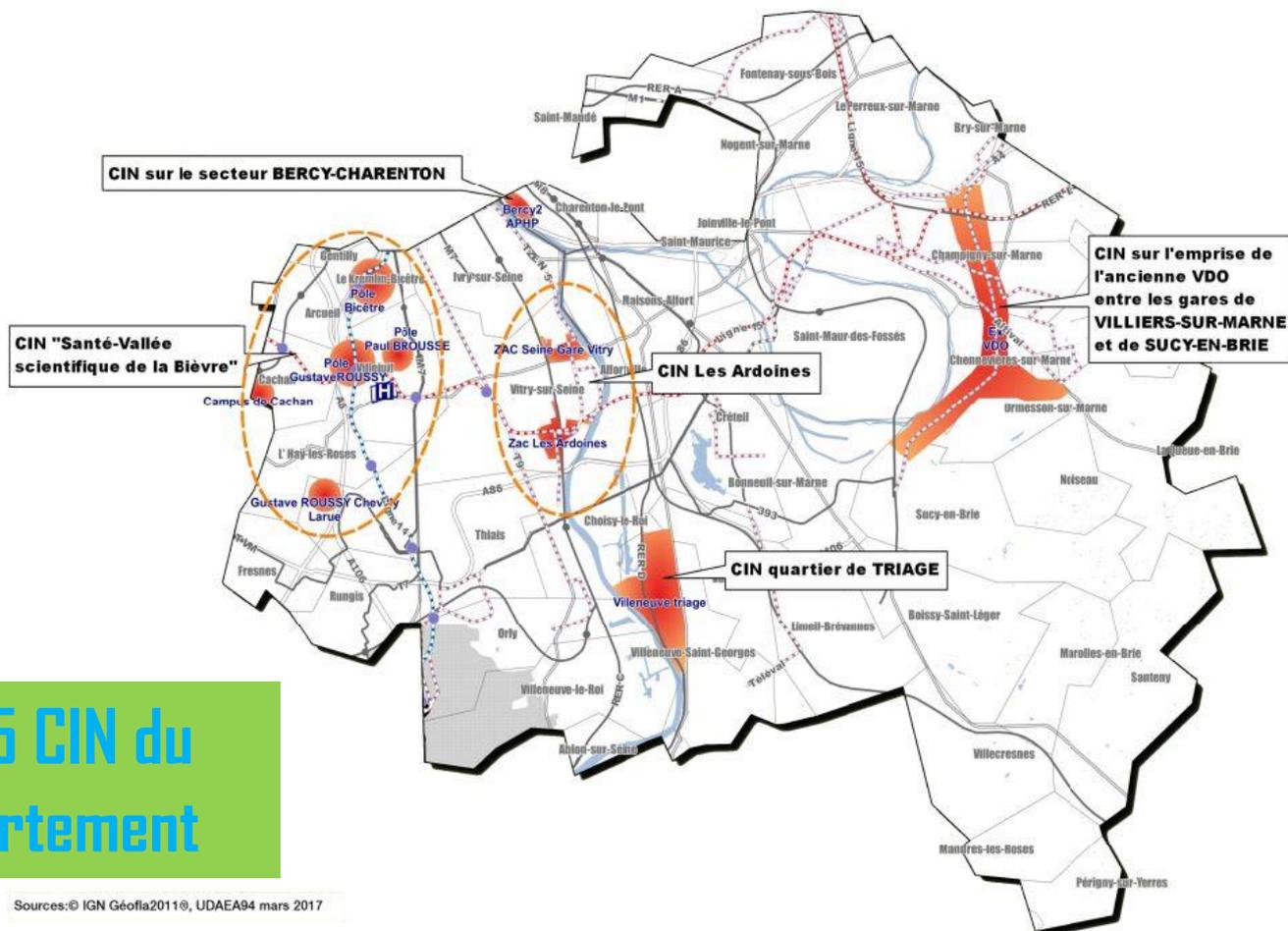
Afin d'enrichir cette réflexion collective, **un budget d'un montant global de 700 000 euros** est prévu à ce stade et cofinancé par l'État et les collectivités signataires. Cet investissement permet la réalisation des études nécessaires à l'élaboration d'une stratégie partagée et à l'approfondissement des enjeux et des actions à engager dans le cadre partenarial du CIN.

### IV) Les CIN / OIN dans le Val-de-Marne

Le 15 octobre 2015, le Comité interministériel du Grand Paris (CIM) a ouvert la possibilité de mettre en place un dispositif partenarial sur des territoires afin de faire émerger des projets d'aménagement ambitieux, d'envergure nationale.

Ces dispositifs, appelés contrat d'intérêt national (CIN) et opérations d'intérêt national (OIN), constituent une méthode de travail renouvelée entre les partenaires, aux premiers rangs desquels l'État et les collectivités locales, et auxquels peuvent être associés les opérateurs publics et les acteurs privés concernés.

Les CIN / OIN permettent ainsi de faciliter la réalisation des grands projets d'aménagement et d'amplifier ainsi la mise en œuvre du Grand Paris grâce à un partenariat renforcé entre pouvoirs publics et acteurs publics et privés.



Les 5 CIN du  
département

## Le CIN Santé – Vallée scientifique de la Bièvre

Signé le 4 juillet 2016, il a pour vocation à consolider le pôle scientifique et médical de la vallée de la Bièvre capable de rivaliser avec ceux des autres grandes métropoles mondiales. Le CIN associe ainsi l'ensemble des acteurs publics, scientifiques, académiques et hospitaliers pour porter un projet porteur de développement et d'innovation en termes de santé. Un comité de pilotage de ce CIN s'est réuni le 5 avril 2018 pour suivre l'avancement des projets.



## Le CIN Charenton Bercy

Signé le 24 novembre 2016, il va prochainement passer à la phase aménagement en intégrant les résultats du concours Inventons la Métropole. Ce CIN a pour ambition de permettre aux acteurs de partager les opportunités et les potentialités du secteur et de construire un projet d'aménagement concerté et équilibré assurant le lien avec le projet urbain de Paris et avec le centre-ville de Charenton-le-Pont.



## Le CIN Ardoines à Vitry-sur-Seine

Signé le 9 mars 2017, il a permis aux partenaires d'affirmer leurs ambitions communes pour le développement du territoire stratégique des Ardoines, notamment en matière de développement économique, de logement, de restructuration et de développement des infrastructures de transport et de développement durable. Le CIN a aussi conduit les partenaires à prendre des engagements financiers précis pour la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Gare Ardoines (49 ha) et de la ZAC Seine Gare Vitry (37 ha).

## Le CIN sur le secteur de Triage à Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi et Valenton

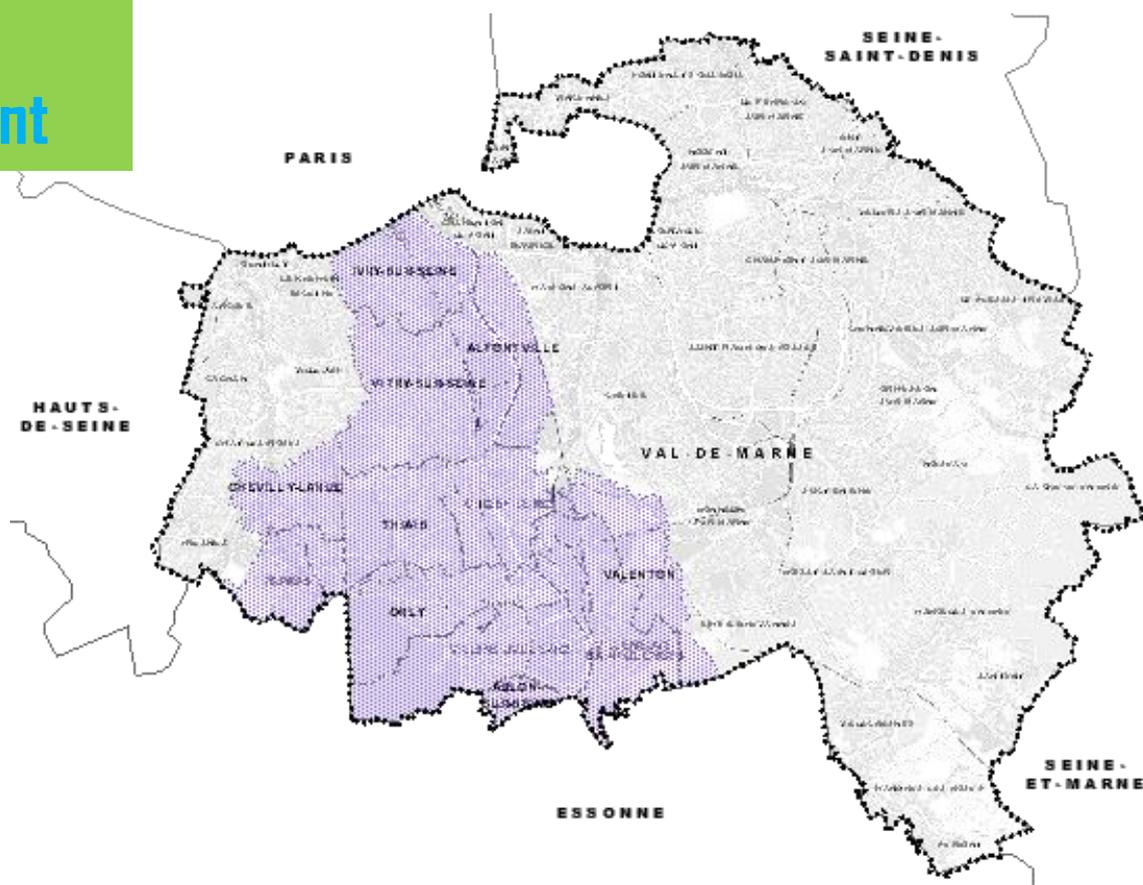
Signé le 31 janvier 2018, il a pour ambition d'amplifier la vocation économique du secteur en développant une plateforme de logistique urbaine, d'améliorer les conditions de déplacement, d'accompagner et conforter la mutation urbaine du quartier du triage et d'articuler et gérer les interfaces entre les différents programmes du secteur (économique et résidentiel), tout en créant des continuités écologiques entre le parc interdépartemental des sports et les berges de Seine.



A ces quatre CIN déjà signés s'ajoute le CIN sur les emprises de l'ancien projet autoroutier de voie de desserte orientale (VDO) entre les gares de Villiers-sur-Marne au Nord et Sucy-en-Brie au Sud, signé le 3 mai 2018.



L'OIN du  
département



**Le territoire d'Orly-Rungis-Seine-Amont rassemble 12 communes du Val-de-Marne, sur une superficie de 71 km<sup>2</sup>, 335 000 habitants et 160 000 emplois. Ce territoire fait l'objet d'une opération d'intérêt national.**

Le développement et la structuration de ce territoire, avec une position centrale et stratégique, sont nécessaires pour le devenir de la métropole francilienne. Il s'agit, en s'appuyant sur ses atouts, de redonner à ce territoire son rôle structurel et stratégique dans la région Île-de-France. L'opération vise à conforter sa place dans la structuration de l'agglomération centrale. De par sa position, Orly–Rungis–Seine-Amont joue un rôle de jonction entre Paris et la seconde couronne mais aussi entre les grandes polarités du sud de l'agglomération centrale.

**Contacts presse :**

Mehdi TRABELSI – 01 49 56 60 67  
Responsable du Bureau de la Communication  
Préfecture du Val-de-Marne  
[pref-communication@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@val-de-marne.gouv.fr)  
@Prefet94